

Il était une fois... Maastricht

C'est le 7 février 1992 que fut signé le controversé Traité de Maastricht, qui institua l'Union monétaire. Un quart de siècle après, le bilan apparaît à minima mitigé, au pire désastreux, à en juger par l'écart saisissant entre les ambitions du Traité et la réalité d'une zone euro engluée dans une stagnation économique et qui a manqué sa mission de faire converger les économies membres.

Il est probable que les architectes du Traité de Maastricht auraient souhaité célébrer le vingt-cinquième anniversaire de ce qui institua l'Union monétaire dans de meilleures conditions, et au grand jour. Il faut se rendre à l'évidence, les espoirs sont déçus, ce qui explique la discrétion avec laquelle on célèbre, l'anniversaire du Traité. L'ambition de ce dernier était multiple : jeter, par le truchement de la monnaie unique, les linéaments d'une croissance durable et convergente, source de cohésion et d'élévation de la richesse et donc du bien-être des populations. De plus, l'objectif était bien de tourner le dos aux années d'inflation, laquelle conduisait les économies les plus vulnérables, dont la France, à recourir à des dévaluations pour préserver sa compétitivité-prix, tandis que les pays les plus compétitifs – l'Allemagne en premier lieu – se voyaient dans l'obligation de réévaluer leurs devises. L'institution de la monnaie unique devait mettre un terme à ces crises monétaires.

Vingt-cinq ans après, l'Euro est utilisé comme monnaie unique par près de 350 millions d'habitants répartis dans 19 pays membres. De ce cheminement heurté vers la monnaie unique, on ne peut que dresser un bilan mitigé, au bas mot, en dépit du caractère novateur du Traité pour la poursuite de la construction européenne. Mitigé d'abord parce que la convergence n'est pas au rendez-vous. Pire, à la faveur de la crise des subprimes de 2007, des purges budgétaires ont été infligées aux pays les plus fragiles. Or, on sait depuis que l'économiste américain Irving Fisher l'avait analysé durant la grande dépression des années 1930, que l'application de politiques budgétaires en période de récession ne fait qu'aggraver cette dernière. La zone euro est entrée dans une deuxième récession après celle occasionnée par la crise financière de 2007. Athènes symbolise à elle seule l'ineptie d'une règle budgétaire – les fameux 3% du PIB en deçà desquels il n'est pas permis de descendre – souhaitée puis imposée par Berlin en contrepartie de la perte de souveraineté monétaire, au motif que toute dérive budgétaire était porteuse de pressions inflationnistes. Si elle ne fait plus la une des journaux, la Grèce continue d'avoir cette épée de Damoclès au-dessus d'elle, au point de raviver, comme l'a récemment indiqué le FMI, l'hypothèse d'un « Grexit ». Cela commence à faire désordre, un an après le référendum britannique.

Dans le même ordre d'idée, Berlin exigea la formation d'une *Banque Centrale Européenne* (BCE) indépendante de tout pouvoir politique. Sauf qu'avec la crise, cette exigence fit prendre du retard – au moins deux années – à la BCE, l'empêchant de voler au secours d'une zone euro durablement anémiée par les récessions et une croissance atone, en transgressant ce dogme de la non intervention sous forme d'injections d'achats de titres (*Quantitative Easing*). Le pragmatisme de la *Federal Reserve* américaine formera, par comparaison, un beau sujet de recherche pour les historiens de l'économie.

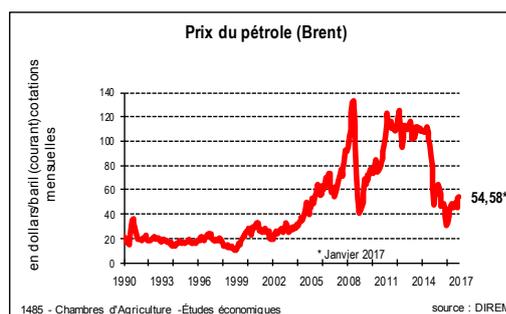
Quel cadeau peut-on offrir à la zone euro pour ce vingt-cinquième anniversaire ? Suggérons de remettre une boîte à idées avec un joli ruban, dans laquelle les architectes trouveront de quoi réexaminer leurs fondamentaux de l'économie, tant il était illusoire de relancer une zone euro meurtrie par la crise en infligeant autant de cures d'austérité budgétaire.

A moins d'entériner l'idée que la zone euro ne peut que s'installer durablement dans une stagnation économique séculaire, les propositions visant à réformer le Traité de Maastricht – après tout, on réforme bien les politiques publiques, dont la PAC – restent d'actualité. D'abord instaurer des mécanismes de compensation budgétaire, les pays excédentaires – budget et comptes courants – comme l'Allemagne ayant un devoir de soutenir une croissance de renflouer les pays membres déficitaires. On cheminerait ainsi vers une politique budgétaire européenne, fédérale, qui aurait pour mission non seulement de soutenir la croissance, mais de préparer celle de demain par le prisme d'investissements productifs soigneusement ciblés sur des secteurs d'avenir, dont l'agriculture.

L'anniversaire du Traité de Maastricht est une réelle occasion pour refondre son contenu, ses règles et ses finalités, quitte, cette fois, à engager une épreuve de force avec Berlin. L'un des défis est de faire correspondre la monnaie unique avec une politique budgétaire digne de ce nom pour l'UE. L'impopularité de l'UE et de la zone euro, grandit, alors que se profilent des échéances électorales qu'on annonce décisives. Le temps presse.

Contact : Thierry POUCH

L'or noir reprend des couleurs



Le prix du baril de pétrole se redresse timidement depuis la fin de l'année 2016. Tombé au-dessous du seuil des 40\$, il a atteint en janvier dernier près de 55\$. La baisse de la production au Canada, au Nigeria, le reflux des exportations irakiennes, ainsi que le regain de demande chinoise, expliquent cette hausse. Il n'est de ce point de vue pas certain qu'elle soit durable, tant ces facteurs relèvent du court terme et que les stocks restent élevés.

**Assemblée Permanente
des
Chambres d'Agriculture**

9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05
Email :
accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Siret 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr

**Avec la participation
financière du CasDAR**



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

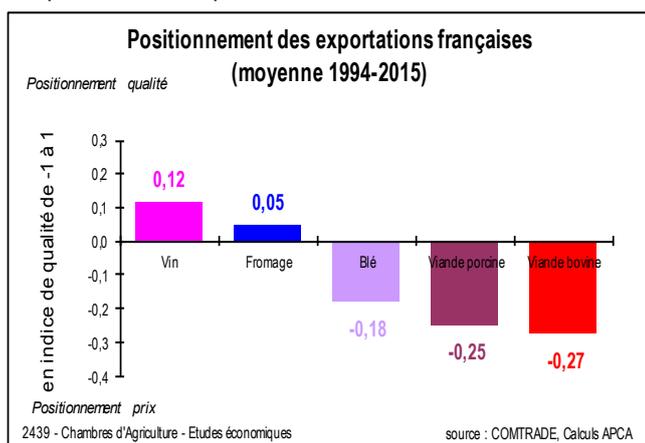
Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Quelle compétitivité pour les produits agricoles et agroalimentaires français ?

Les produits agricoles et agroalimentaires français sont régulièrement vantés pour être l'une des grandes forces de l'économie française, mais il est souvent reproché que leur compétitivité est grevée par des coûts trop importants, et qu'elle est insuffisante pour récupérer des parts de marchés captées par la concurrence. Toutefois, réduire à la compétitivité à ces seules dimensions est inconcevable. Nous verrons donc que cette notion de compétitivité n'est pas un concept très évident à appréhender du fait de son caractère multidimensionnel, et que la France a des atouts à faire valoir.

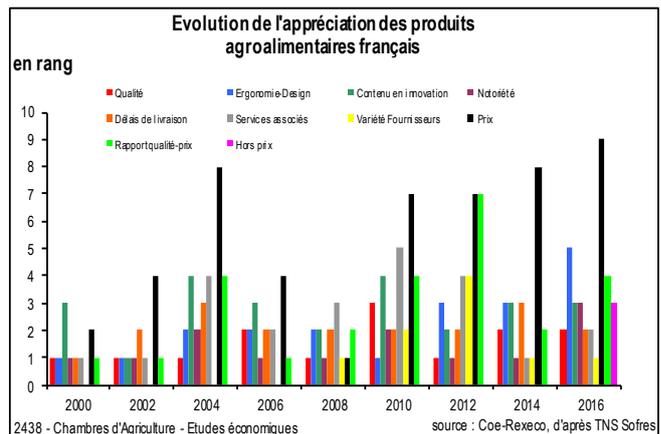
On distingue classiquement la compétitivité prix de la compétitivité hors prix. La première est déterminée par le rapport entre le coût du travail et les gains de productivité générés pour chaque heure travaillée. Cette dimension de la compétitivité par les coûts est aussi associée à la capacité d'un pays à capter des parts de marché à l'extérieur des frontières nationales. D'après un document de travail sur la compétitivité française du cabinet Coe-Rexecode¹, la compétitivité coût s'est améliorée en France sur ces quatre dernières années à la suite des mesures favorables à l'allègement du coût du travail et une fiscalité plus avantageuse. Cependant, ce redressement apparaît insuffisant pour reconquérir des parts de marché à l'exportation, qui se sont érodées au profit des pays émergents. On peut aussi ajouter que la compétitivité prix d'un pays à l'exportation est déterminée par le taux de change de sa monnaie, et que la dépréciation de l'euro depuis 2014 grâce à la politique de quantitative easing de la Banque Centrale Européenne a contribué à rendre plus attractif les produits exportés par la zone euro, dont les produits agroalimentaires français.

Cependant, selon une étude de la Commission Européenne datant de 2010², la compétitivité prix des pays n'expliquerait que 40 % de la variation des performances à l'exportation. Le reste de cette variabilité serait donc déterminé par la compétitivité hors prix des produits exportés. Cette dimension hors prix se base sur l'aspect qualitatif, une dimension bien plus difficile à mesurer. Une étude du ministère de la Direction Générale du Trésor³ suggère d'employer un indicateur sur la base de la théorie des « préférences révélées ». Le calcul de cet indice permet de déduire pour chaque produit exporté par un pays si celui-ci se positionne avantagèrement sur le segment du prix ou sur celui de la qualité. Ainsi, les calculs réalisés sur la période 1994-2015 à partir de la base de données COMTRADE pour une liste de produits agricoles et agroalimentaires permettent de constater, par exemple, que le blé se positionne sur la compétitivité prix à l'exportation, alors que le vin se situe davantage sur le segment de la compétitivité hors prix.



Le positionnement (prix ou hors prix) indique si ce positionnement est réussi ou déficient, et à l'exception de la viande bovine, les autres produits étudiés se révèlent être sur un positionnement réussi.

Pour aller plus loin, l'étude du Coe-Rexecode contient une enquête compétitivité sur la perception de produits français importés par un échantillon de 480 importateurs étrangers. On constate que les produits de l'agroalimentaire se positionnent avantagèrement sur la plupart des critères qualitatifs de l'enquête au fil des années, occupant régulièrement les premiers rangs comparativement aux neuf autres pays de l'échantillon. La principale faiblesse récurrente mise en lumière par l'enquête concerne le poids des tarifs des produits français, qui a tendance à vivement tirer vers le bas le rapport qualité/prix de ces derniers.



Ainsi, ceci confirme que le secteur agroalimentaire français a une véritable carte à jouer sur le segment de la compétitivité hors prix à l'exportation, mais aussi sur son marché intérieur. Plus précisément, si l'on compare les résultats de l'enquête avec ceux de l'Allemagne, on constate que les produits agroalimentaires allemands sont performants à la fois sur les prix et sur les critères qualitatifs, ce qui leur confèrent un rapport qualité/prix incomparable. Cependant, on sait aussi que l'Allemagne importe bien plus de produits agricoles que la France (104,5 milliards d'euros de produits importés contre 61,2 milliards d'euros en 2015). Ainsi, si les parts de marché du pays germanique progressent à l'exportation, c'est au détriment de son marché intérieur où les performances des industries nationales sont en recul. Ce constat apparaît dans une étude réalisée par des économistes de la Banque de France⁴, qui montre que le secteur manufacturier allemand perd davantage de parts de marché sur son terrain national que le secteur français. Une étude qui serait intéressante d'extrapoler sur le secteur agroalimentaire pour vérifier s'il en est de même.

Au final, ceci nous amène à conclure sur deux points : la compétitivité ne peut être perçue sous le seul prisme du prix au vu de l'importance de la qualité dans les choix d'achats des pays importateurs, et la compétitivité à l'exportation ne doit pas être une obsession, au sens de l'économiste Paul Krugman, sous peine de délaissier son marché intérieur.

Contact : Quentin MATHIEU

¹ Jessua E. et Judes A., « la compétitivité française en 2016 : les parts de marché reculent - la compétitivité-coût s'améliore », Document de travail n°61, Coe-Rexecode, janvier 2017.

² Commission européenne (2010), « quartely report on the euro area ».

³ Trésor-éco n°122, « quel positionnement « hors-prix » de la France parmi les économies avancées ? », janvier 2014

⁴ Cezar R., Duguet A., Gaulier G. et Vicard V., « Commerce en valeur ajoutée : parts de marché nationales et à l'exportation », Rue de la Banque N°36, janvier 2017.

Performance, vulnérabilité et résilience des exploitations agricoles, une problématique d'actualité des deux côtés de l'Atlantique

Aux États-Unis, la démographie des exploitations ne connaît pas l'érosion dramatique qu'on observe en France (et en Europe) mais un fait majeur apparaît : l'effacement des exploitations de taille intermédiaire (à l'échelle américaine). Au regard de ces évolutions, les statisticiens de l'*USDA* s'interrogent sur les facteurs de pérennité de ce type d'exploitation ; une problématique qui fait écho à la question qu'on se pose en France sur la résilience des exploitations agricoles.

Le *United State Department of Agriculture* a récemment publié une étude sur l'évolution des exploitations agricoles (*farms*) de taille moyenne (*midsized*) aux États-Unis¹. Pour mémoire la statistique agricole américaine distingue quatre catégories d'exploitations sur la base de leur chiffre d'affaires (*Gross Cash Farm Income, GFCI*) : *Very-low-sales farms* (*GFCI* < 10 000 \$), *Small commercial farms* (10 000 \$ < *GFCI* < 349 999 \$), *Midsized farms* (350 000 \$ < *GFCI* < 999 999 \$) et *Large farms* (*GFCI* > 1 million \$).

La démographie des exploitations américaines de ces dernières années laisse apparaître une forme de dualisation : les très grandes et très petites exploitations (*Very-low-sales farms, Large farms*) progressent en nombre, tandis que les exploitations intermédiaires régressent (*Small commercial farms, Midsized farms*).

L'étude publiée par l'*USDA* vise à identifier les facteurs explicatifs de l'effacement des *midsized farms* (baisse de -5% des effectifs entre 1992 et 2012). Pour l'essentiel, deux critères sont actifs : l'âge de l'exploitant et le statut des terres exploitées. Les plus jeunes et les plus âgés, de même que les non-propriétaires sont les plus fragiles et disparaissent de la catégorie des exploitations de taille intermédiaire : soit qu'ils cessent leur activité (destin sans surprise des plus âgés) ou soit qu'ils rétrogradent dans la catégorie des petites exploitations (pour les autres, les jeunes donc).

Au-delà de ces résultats, l'étude américaine attire l'attention des lecteurs français car elle s'inscrit d'une certaine façon dans la problématique de la résilience des exploitations agricoles sur laquelle travaillent, aujourd'hui, de nombreuses institutions agricoles : comment identifier les points de performance des exploitations (qui leur permettent de maintenir leur activité et de croître) et leurs points de vulnérabilité (qui conduit certaines d'entre elles à disparaître, notamment dans un contexte d'instabilité des marchés agricoles).

Pour distinguer les exploitations en difficulté durable de celles qui résistent sur long terme (résilience), l'étude américaine a une méthodologie assez simple et examine les indicateurs comptables élémentaires : distribution des exploitations selon leur revenu (est-il positif ou négatif) et leur taux d'endettement (est-il supérieur à 40%, seuil jugé critique pour les auteurs). Sur les deux bornes temporelles de l'étude (1992 et 2014), la répartition des exploitations américaines est sensiblement la même (tableau 1) : plus des deux tiers d'entre elles sont dans une situation favorable (revenu positif et taux d'endettement inférieur à 40%), et moins de 5% sont dans une situation de vulnérabilité (revenu négatif et taux d'endettement supérieur à 40%). Ces quantifications ont été faites sur la base des résultats comptables d'un échantillon de 30 000 exploitations agricoles des États-Unis, une sorte de RICA américain dont le site web propose de nombreuses séries (*Agricultural Resource Management Survey, ARMS*³).

Comment, justement, les exploitations françaises du RICA se positionneraient-elles si on se livrait au même examen avec les mêmes critères et les mêmes seuils ? Sachant qu'en 2014, 50% des exploitations du RICA atteignaient un chiffre d'affaires qui les ferait entrer dans la catégorie des *midsized farms*. La situation économique des exploitations françaises apparaît moins bonne que celle des exploitations américaines (tableau 2) : en 2014, moins de la moitié des exploitations françaises étaient en situation favorable (revenu positif et taux d'endettement inférieur à 40%), contre les deux tiers aux États-Unis. De fait, c'est la situation de l'endettement qui pénalise les exploitations françaises. Dans la statistique agricole américaine, le taux de 40% est un seuil critique, alors qu'il correspond à la moyenne (à quelques points d'indice près) en France. Pour tenir compte de cette spécificité française (fort endettement bancaire), il faut passer le seuil critique d'endettement à 60% pour trouver en France, la même distribution des résultats qu'aux États-Unis (tableau 3).

Etats-Unis

	Situation favorable	Revenu critique	Endettement critique	Situation de vulnérabilité
Revenu net de l'exploitation	> 0	< 0	> 0	< 0
Total dettes / total passif	< 40 %	< 40 %	> 40 %	> 40 %
1992	69,7	14,5	12,8	3,0
2014	65,6	16,8	13,2	4,4

Source: USDA, ERS calculations based on the USDA, Economic Research Service, 1992 Farm Costs and Returns Survey; and USDA, Economic Research Service and National Agricultural Statistics Service, 2014 Tenure, Ownership, and Transition of Agricultural Land survey.

Tableau 2

France

	Situation favorable	Revenu critique	Endettement critique	Situation de vulnérabilité	RCAI moyen (€ de 2014)	Taux d'endettement moyen
Revenu courant avant impôts (RCAI)	positif	négatif	positif	négatif		
Taux d'endettement	inférieur à 40 %	inférieur à 40 %	supérieur à 40 %	supérieur à 40 %		
2000	54,6	3,9	38,4	3,1	37 961	38,8
2007	52,2	5,2	38,7	3,9	843	38,9
2014	47,5	9,5	37,1	5,8	175	39,1

Source : Agreste - RICA, calculs : APCA

Tableau 3

France

	Situation favorable	Revenu critique	Endettement critique	Situation de vulnérabilité
Revenu courant avant impôts (RCAI)	positif	négatif	positif	négatif
Taux d'endettement	inférieur à 60 %	inférieur à 60 %	supérieur à 60 %	supérieur à 60 %
2000	74,3	5,9	18,7	1,2
2007	73,0	7,0	18,0	2,1
2014	66,7	12,7	17,9	2,7

Source : Agreste - RICA, calculs : APCA

On savait que l'endettement des exploitations françaises était plus élevé que celui de leurs concurrentes européennes (ce qui pèse sur les performances des exploitations françaises) ; on voit que leur endettement apparaît aussi critique vis-à-vis de leurs concurrentes américaines. L'endettement des exploitations françaises apparaît à nouveau sur la sellette et il faudra bien apporter quelques réponses à cette situation critique.

Contact : Didier CARAES

¹ C. Burns, R. Kuhns (2016), "The Changing Organization and Well-Being of Midsized U.S. Farms, 1992-2014", *USDA, Economic Research Report Number 219*. L'étude a été signalée par le Centre d'Étude et de Prospective du Ministère de l'agriculture dans son « Bulletin de veille » d'octobre 2016.

² <https://www.ers.usda.gov/data-products/arms-farm-financial-and-crop-production-practices/arms-data/>

Autant en emporte l'excédent commercial agroalimentaire

Le bilan du commerce extérieur agroalimentaire français de l'année 2016 est tombé. La chute est brutale : -33,5% par rapport à 2015. S'établissant à 6,1 milliards d'€, l'excédent décroche de quelque 3 milliards. Il faut remonter à 2009, l'année noire où l'économie mondiale a plongé dans la récession, pour trouver un solde aussi bas. On peut toutefois mentionner que le solde excédentaire 2016, même en repli significatif, reste supérieur à celui de 2009.

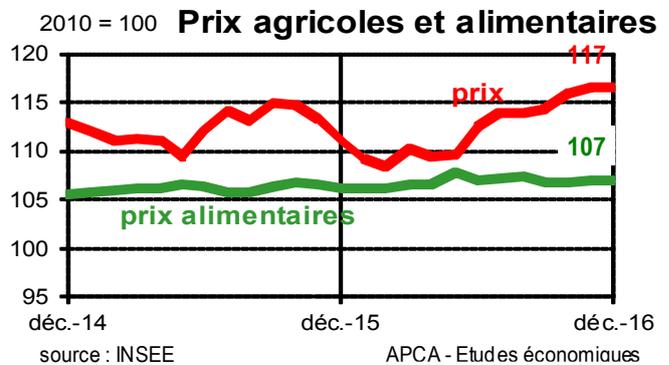
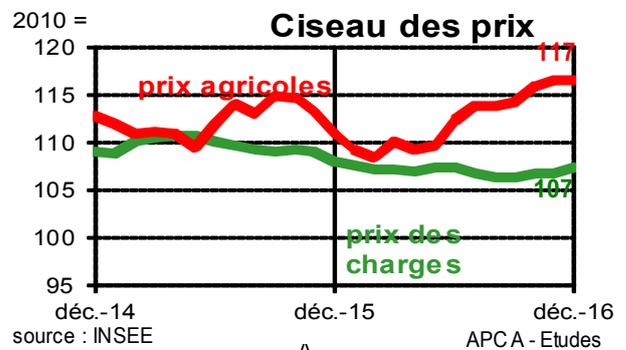
Le recul est net sur l'Union européenne, traditionnel débouché des exportations françaises, mais qui, en termes de solde commercial, a été supplanté par les pays tiers depuis quatre ans. Le solde dégagé des flux commerciaux de produits bruts reste excédentaire sur l'UE, mais se contracte de -24,6%. En revanche, le déficit commercial bilatéral enregistré sur les produits transformés s'effondre, passant de - 685 millions à - 1,8 milliard d'€. Sur les pays tiers, c'est à peu de choses près l'inverse. L'excédent sur les produits bruts s'aggrave, passant de -849 millions à -2,3 milliards d'€, tandis que sur les produits issus des industries de la transformation, l'excédent augmente légèrement (+5,4%).

Cette évolution annuelle des échanges français de produits agricoles et alimentaires s'explique principalement par le recul de 1,7 milliard de l'excédent céréalier (sauf riz), conséquence directe de la baisse de la production, des rendements et donc de la qualité des céréales. De plus, alors que l'année 2015 s'était terminée sur un record d'exportation d'orge vers la Chine, la dégringolade est impressionnante en 2016 vers ce pays (-86%). Les résultats commerciaux du secteur viande de volaille a également contribué au recul général, puisque la France bascule d'un excédent très modeste en 2015 (+11 millions d'€) à un déficit de - 191 millions.

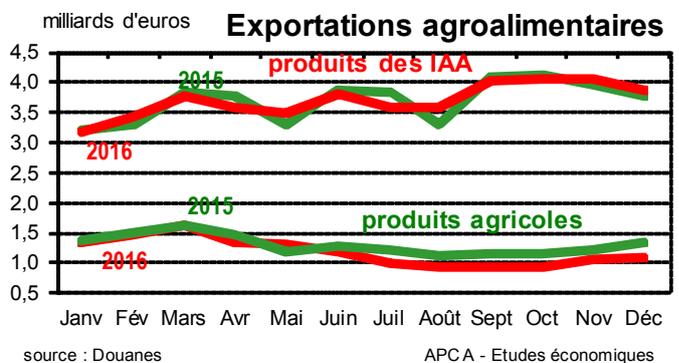
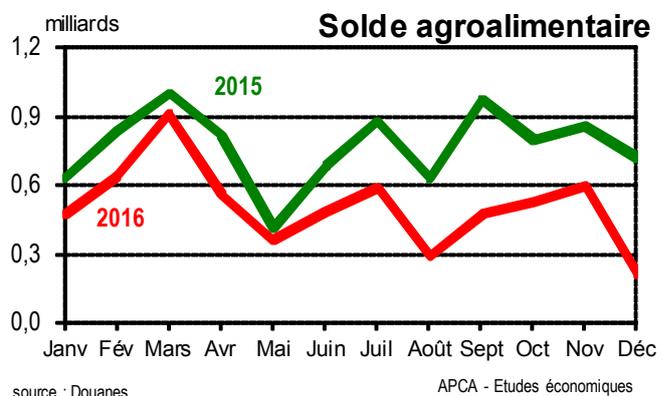
Dans ce panorama du commerce extérieur de produits agricoles et alimentaires, il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. Outre le secteur de la viande porcine qui a bénéficié au second semestre 2016 d'une dynamique d'importation asiatique, compensant largement la perte du marché russe, permettant ainsi de renouer avec l'excédent (+133 millions d'€), la palme de la performance revient à la viticulture, et en particulier aux eaux de vie et alcools. L'excédent progresse en effet sur un an, même si c'est une hausse légère (+0,3%). Les exportations de vins et alcools vers la Chine et les Etats-Unis demeurent inscrites sur une bonne dynamique.

Même en retrait sérieux, le secteur agricole et alimentaire est encore l'un des rares à afficher un excédent, avec le matériel militaire (+4 milliards d'€). Cela compense, ne serait-ce que partiellement, le déficit global qui se fixe à -50 milliards d'€. Mais l'érosion des performances commerciales en 2016 ne manquera pas de raviver le débat posé dès le début des années 2000 sur la compétitivité du complexe agroalimentaire français. Il faut dire que, depuis, l'intensité de la concurrence internationale, nourrie par de puissants pays comme le Brésil, les Pays-Bas ou notre voisin allemand, sans parler du rattrapage espagnol, ne s'est pas ralentie. Raison de plus pour ne pas jeter le discrédit sur un secteur qui détient encore de nombreux atouts pour conquérir des marchés, et qui, à bien y regarder, n'a pas dit son dernier mot. Les acteurs des filières sont prévenus, il ne faut pas baisser la garde et conserver aux produits agricoles et alimentaires leur mission d'être un levier pour le redressement des échanges extérieurs.

Contact : Thierry POUCH



% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	0,1%	0,7%	1,3%
Prix agricoles	0,0%	5,1%	3,4%
Prix des charges	0,6%	-0,7%	-1,6%
Inflation	0,3%	0,6%	0,8%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En décembre	Cumul annuel
2016	0,214	6,122
2015	0,716	9,218